Département des Pyrénées-Orientales

፞፠፠፠፠፠፠፠**፠**

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉCISION nº141/2022

<u>Objet</u>: Passation de trois contrats de prêts Collectivités Publiques à taux fixe avec le Crédit Agricole

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que des travaux d'investissement et plus précisément l'opération de requalification des quais a été montée en Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP/CP) pour les travaux s'étalant sur plusieurs exercices et estimés à la somme de 3 000 000 €,

CONSIDERANT qu'il a été prévu au budget communal 2022 une somme de 1.000.000,00 € d'emprunt pour financer les opérations d'investissement,

CONSIDERANT qu'il convient, au regard de l'évolution des taux d'emprunts, de contracter un financement pour la totalité de cet investissement dans l'attente des notifications des subventions,

CONSIDERANT qu'une consultation a été engagée auprès des professionnels bancaires afin de bénéficier de propositions adéquates aux besoins de la Ville,

CONSIDERANT que la proposition du Crédit Agricole est apparue comme la plus intéressante en matière de taux fixe et dont le montant total s'élève à 3.000.000,00 €.

DÉCIDE

Article 1^{er}: De passer trois contrats de prêt « Collectivités Publiques » à taux fixes avec le Crédit Agricole, dont le siège social est situé à Perpignan Cedex 9, 30 rue Pierre Bretonneau, BP 39923 (66832).

Article 2 : Les modalités desdits contrats sont les suivantes :

• Contrat CX3836 – Référence du prêt : 00000766302

Montant du prêt : 1.000.000,00 €
Durée en mois : 300 (soit 25 ans)

• Périodicité : trimestrielle

• Taux fixe: 2,85 %

Frais de dossier : 2.000,00 €
Amortissement : constant

Mobilisation des fonds : le 4 août 2025 au plus tard

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20221216-DEC141-2022-AU Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022 Contrat CX3838 – Référence du prêt : 00000766303

Montant du prêt : 1.000.000,00 €
Durée en mois : 300 (soit 25 ans)

Périodicité : trimestrielle

• Taux fixe: 2,85 %

Frais de dossier : 2.000,00 €
Amortissement : constant

Mobilisation des fonds : le 4 août 2025 au plus tard

Contrat CX3839 – Référence du prêt : 00000766304

Montant du prêt : 1.000.000,00 €
Durée en mois : 300 (soit 25 ans)

Périodicité : trimestrielle

• Taux fixe: 2,85 %

Frais de dossier : 2.000,00 €
Amortissement : constant

• Mobilisation des fonds : le 4 août 2025 au plus tard

Article 3: Dit que la recette pour le contrat CX3836 est prévue au budget 2022, article 1641 et que cette même somme sera inscrite également pour les exercices 2023 et 2024.

<u>Article 4</u>: Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, 16 décembre 2022

Le Maire, Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire Après télétransmission en Sous-Préfecture le : Et publication ou notification du : Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de